

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2022**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 28 Conseillers présents : 20 (5 procurations)

L'an 2022, le 5 décembre à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Madame Elodie PAULUS a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 29 novembre 2022.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS (arrivé au point 3)	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonja JEHL	Mme Elsa ESTREICHER
M. Claude WEIL	Mme Sonia PINTO	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric HELBLING	Mme Elodie PAULUS
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	M. Philippe WETZEL
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Chantal WINTZ
Mme Véronique BRUDER		Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés :

M. Jean-Jacques KNOPF (procuration à Claude WEIL), M. Christian SITTLER (procuration à Stéphanie GUIMIER), M. Eric LACHMANN (procuration à Nathalie GARBACIAK), Mme Julie ROJDA, M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jacky WOLFARTH), M. Richard BAUMERT, (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

DCM80/09/2022 Décision budgétaire modificative n°3

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, expose que les décisions budgétaires modificatives permettent au Conseil d'apporter, en cours d'année, des modifications au budget.

La décision budgétaire modificative n°3 a pour objet de voter un complément de crédits : d'une part nécessaire à la préemption de la propriété sise 33 rue Rohan et, d'autres part, à l'acquisition d'équipements techniques (groupe électrogène pour l'étang de pêche et broyeur à végétaux).

Après avoir entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
<i>Opération / article</i>	<i>Montant</i>	<i>Opération / article</i>	<i>Montant</i>
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Op 400 Voirie, domaine public, art. 2115 terrain bâti	+ 210 000	Op 400 Voirie, domaine public, art. 1327 subv. fonds communautaires	+ 10 000
Op 404 Matériel technique, art. 2158 matériels	+ 35 000	art. 024 Produits de cession d'immo. (revente partielle terrain préempté)	+ 90 000
Op 413 Photovoltaïque, art. 21312 bâtiments scolaires	-100 000		
art. 020 dépenses imprévues	-45 000		
Total dépenses :	+ 100 000	Total recettes :	+ 100 000

Il est précisé que le projet d'équipement photovoltaïque n'est pas abandonné mais reporté du fait du temps nécessaire à la phase d'études.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Elodie PAULUS



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

